

**DELIBERATION (2022-7)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Transition numérique : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

L'an deux mille vingt deux, le 7 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 3 février 2022

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Michel MARTINIANI), Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien SIRIEIX).

Excusé : M. Sébastien GARREAU.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 concernant la transition numérique.

Ce projet de transition numérique va permettre de préparer la dématérialisation des démarches administratives mais aussi de faciliter l'accès des citoyens et des associations aux services numériques (portail familles, portail associatif) et de permettre la participation des citoyens aux séances du Conseil municipal (en vidéo).

Ce projet consiste en :

- La mise en place d'un système de visio-conférence,
- La refonte du site internet avec un portail familles et un portail associatif.

Le Plan de financement global s'établit comme suit :

- Système de visio-conférence	990 €
- Refonte du site internet et développement des portail famille et associatifs	3 160 €
- Montant subventionnable (phase 2) suivant :	4 150 € HT

- Montant prévisionnel de la subvention :

- DETR 2022 Transition numérique

Création ou maintien des services publics et au public en milieu Rural 1 245 €

* Fonds propres de la Commune 2 905 €

4 150 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- adopte le programme de transition numérique ci-dessus exposé ;
- diligente Monsieur le Maire pour faire la demande de subvention et pour monter le dossier correspondant.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché 8 février 2022

Au registre sont les signatures.

En Mairie de La Roche Noire, le 8 février 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT.